

Séance du 7 septembre 2023

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 7 septembre 2023 à 20h sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : Desbois Gilles, Barraut Frédéric, Guillemenet Sabrina, Jouveanceaux Jacky, Kielpinski Corentin, Laurenceau Pascal, Lory Lydie, Merite Christian, Pinna Cinthia, Plouvier Lysiane, Emmanuel Racouchot, Turlot Pauline

Excusés : Marchand Annie pouvoir à Gilles Desbois
Donguy Anne Laure pouvoir à Lysiane Plouvier
Brun Stéphane pouvoir à Lydie Lory

Secrétaire de séance : Turlot Pauline

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des présents et pouvoirs.

2 - DELIBERATIONS :

2.1. Grand Chalon - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Piscine de St Rémy.

Suite à plusieurs contacts avec la municipalité de Saint Rémy, le Grand Chalon a envisagé le transfert de la piscine Camille Muffat de cette commune dans le domaine de l'agglomération au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une première CLECT s'est réunie le 9 janvier 2020 afin d'adopter la méthode d'évaluation du coût net des charges transférées liées à cette opération.

Lors d'une deuxième réunion qui s'est tenue le 10 juillet 2023, la commission a approuvé le rapport et notamment le montant net annuel des dépenses de fonctionnement de 68 908 €, issu du compte administratif de 2019.

En complément, le montant des travaux nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement a été évalué à 191 790 € lissés sur 20 ans soit 9 590 € par an.

Il en résulte un coût net global annuel des charges transférées au Grand Chalon de 78 498 € pour la commune de Saint Rémy. Ces montants qui ont été validés par la CLETC à l'unanimité, seront déduits du produit de l'attribution de compensation annuelle versée par le Grand Chalon à la commune de Saint-Rémy.

Cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal par 14 votes pour dont 3 pouvoirs et 1 abstention.

2.2 Grand Chalon / CLETC : Actualisation de la compétence « Atribus »

La délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2021 a acté le transfert de la compétence atribus au Grand Chalon suite à une évolution de la jurisprudence administrative. Or la gestion des atribus est déjà assurée depuis 2001 par l'agglomération dans le cadre de l'exercice de sa compétence transport. Cette délibération ayant actualisé les statuts du Grand Chalon relative au développement de l'intermodalité entre les différents types de transports par l'item suivant « *Installation et entretien des atribus, à l'exclusion de la propriété urbaine des emprises et des abords des atribus implantés sur les voiries qui ne sont pas d'intérêt communautaire* », il est proposé à la CLECT d'acter l'absence de coût net global des charges transférées lié à cette actualisation.

La commission d'évaluation réunie le 10 juillet 2023 a adopté cette actualisation à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal :

2.3 SYDESL : Renouvellement des équipements d'éclairage public

Dans le cadre du dispositif financier d'Etat "Fonds Vert" pour massifier la rénovation de l'éclairage public sur les plus anciens points d'éclairage public et suite à une demande de la commune, M le Maire évoque la proposition du Syndicat Départemental d'Energie concernant le renouvellement de 32 luminaires vétustes de plus de 25 ans ainsi que les modifications des postes de commandes.

Le Sydesl annonce une participation de 35% ainsi qu'une aide de 30% du Fonds Vert pour un total de travaux de 17 141 € HT. Le reste à charge de la commune est estimé à 6 000 €. Le fonds de relance du Grand Chalon pourrait être sollicité en cas d'inscription de cette dépense au budget d'investissement 2024.

M le Maire propose au Conseil de délibérer sur l'adoption du renouvellement des équipements d'éclairage public et son coût. Pour bénéficier de ces aides les travaux doivent débuter dans les meilleurs délais possibles et le délai de réponse est de deux mois. Une dépense est à inscrire au budget 2024 avec possibilité de demande d'étalement exceptionnel sur 3 ou 5 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2.4 Acquisition terrain / Consorts Ardisson

Suite à la création d'un chemin piétonnier le long de la RD 123 et également à la convention de transfert des équipements et des espaces publics du lotissement le Grand Pré en date du 15 juillet 2007, en 2012 le Conseil Municipal a délibéré favorablement en ce qui concerne l'intégration dans le domaine communal de la voirie et des équipements annexes du lotissement complété par l'acquisition de 3 petites parcelles, du fait du nouvel alignement relatif au reprofilage de la Roie consécutif aux travaux du chemin piétonnier.

Cette cession par les consorts ARDISSON a été réalisée en date du 21 juillet 2016 au profit de la commune pour l'euro symbolique, assortie des frais de notaire à la charge exclusive de l'acquéreur, pour un montant total de 761,60 €.

Afin de réaliser les différentes écritures, un certain nombre de pièces comptables étaient à produire.

Malgré de nombreuses relances le notaire n'a jamais fourni certains documents.

La commune était donc dans l'impossibilité de procéder au règlement des sommes dues. Début 2023, le notaire a repris contact avec la mairie concernant le règlement de ce dossier. Après avoir pris l'attache des services de la trésorerie, la commune a été informée de la prescription de ces dettes.

La délibération nécessaire au règlement des montants demandés doit stipuler que la dette est prescrite et que le Conseil Municipal dispense le comptable du délai de prescription.

Suite à cette demande, M le maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal se prononce par 9 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention.

2.5 Décision Modificative Budgétaire pour acquisition du terrain / Consorts Ardisson

Au chapitre 41 en opérations patrimoniales une dépense d'ordre entre sections de 1 € a été inscrite et il est demandé de fixer cette dépense à 99 € au vu de la valeur vénale des parcelles acquises de 100 € moins 1 € symbolique ligne 2112.

Afin d'équilibrer le budget d'investissement, il y a lieu de modifier en recettes la ligne 1328 du compte 41 qui indiquera désormais un montant de 99 €.

Ces différentes modifications entraînent un montant total de budget en sections recettes/dépenses qui s'équilibrent aujourd'hui à 497 227 €.

M le Maire propose au Conseil de délibérer sur l'adoption de cette décision modificative.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur cette délibération.

2.6 Modification du tableau des effectifs communaux dans les filières technique et administrative.

Actuellement les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

- Dans la filière administrative : un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à temps complet ainsi qu'un poste de rédacteur à temps complet. Le premier poste n'étant pas occupé actuellement il y a donc lieu de le supprimer.
- Dans la filière technique : deux postes d'adjoints techniques à temps complet et un à temps non complet, un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps non complet et un à temps complet. Ce dernier poste est également à supprimer.

Suite à la décision de renforcer l'effectif au secrétariat de mairie, il y a lieu de créer le poste correspondant dans la filière administrative : adjoint administratif.

M le Maire informe le Conseil que l'avis préalable du Comité technique paritaire du Centre Gestion de la fonction publique est requis pour entériner la suppression des postes non occupés et propose au Conseil de délibérer sur la modification du tableau des effectifs dans les filières concernées.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur cette délibération.

3 - POINT SUR TRAVAUX EN COURS

M le Maire fait le point sur les travaux dernièrement réalisés et qui concernent :

- la sécurisation de la RD 123 avec l'implantation du plateau ralentisseur qui doit être contrôlé par le service d'aménagement du département,
- la pose de la clôture des abords scolaires et de la plateforme des containers qui est pratiquement terminée, avec quelques reprises à effectuer suite à des défauts constatés sur des éléments métalliques dus à la manutention pendant le transport,
- la pose d'un enduit bicouche sur la voirie d'un secteur de la rue du Moulin sera réalisée dans les semaines à venir.
- Pour ce qui concerne l'étang, le Service d'Appui Technique aux communes est intervenu à la demande de M Brun pour le projet de création d'une passerelle. Une pré-étude à venir sera proposée pour la suite à donner après avis du Conseil et des associations Autour de l'Etang et Patrimoine et Mémoires de Lans.
- Le Conseil est informé de la poursuite des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Grande Rue et Route de Saint Christophe d'ici début octobre. Afin de permettre aux riverains d'anticiper leurs trajets, une communication concernant les futurs travaux d'une durée prévisible de 140 jours, est à prévoir sur les réseaux sociaux et sur le site de la commune.

4- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

FRSM : SAINT MARCEL

Le Conseil entend M Laurenceau faire le compte rendu de l'assemblée générale du club de football qui a eu lieu le 7 juillet 2023. Le budget est à l'équilibre pour l'année à venir. M Mathieu Guénot sera le futur manager général. Le Club remercie la municipalité de Lans pour le prêt du terrain de pétanque.

Réunion CCAS du 24 août 2023

- Le Conseil entend Mme Lory faire le compte rendu de la réunion, avec notamment le bilan de la première édition de « SOUS LES LAMPIONS marché gourmand et artisanal » avec un bénéfice de 800 €. Cette animation sera reconduite le 15 juin 2024.
- Le concours de pétanque du 2 septembre a connu un grand succès.
- Le repas des aînés est fixé au 7 octobre 2023. La distribution des colis est programmée le dimanche 26 novembre 2023.
- Octobre Rose : Lors de la réunion de coordination des communes du 7 septembre 2023, la reconduction de la marche du 1^{er} octobre a été actée avec un départ entre 9h et 10h depuis Lans pour rejoindre Châtenoy en Bresse et Oslon avec un retour sur Lans. Des besoins d'aide sont annoncés pour le 30 septembre et le 1^{er} octobre ; des bracelets seront confectionnés pour les marcheurs. Un professeur de yoga interviendra en fin de marche à Lans pour faire une démonstration. Une affiche sera réalisée pour annoncer cette démonstration. Diverses ventes de la part des associations concernées et des communes sont prévues.

Entente cimetières-église du 5 septembre 2023

Lors de cette réunion, l'architecte du Patrimoine a présenté les avant-projets concernant la restauration des boiseries et surtout la création d'une deuxième issue de secours à l'église, afin que ce bâtiment réponde aux normes de sécurité. Lors d'une réunion préalable, l'emplacement de cette issue avait été défini. Or il s'avère que le dossier présenté ne respecte pas ce choix. Les délégués ont donc fait part de leur opposition en l'état et chargé le prestataire de revoir son projet qui présente un caractère prioritaire pour ce bâtiment recevant du public. Un retour des architectes est attendu. Dossier en cours.

Réunion Téléthon du 6 septembre 2023

Lors de cette réunion les représentants des 5 communes ont planché sur la préparation de la manifestation du 9 décembre qui se déroulera à Lans. Gilles Singer, de la commune de Saint Marcel, a été désigné coordinateur.

4- QUESTIONS DIVERSES

Le montant de la contribution annuelle due au Sydesl pour la gestion des 125 sources lumineuses du parc communal de l'éclairage public s'élève à 1 250 € (125 x 10 €).

Affouages : Pour cette année M Merite propose des lots dans la future coupe de peupliers à réaliser qui nécessiterait un nettoyage préalable. D'autres secteurs sont aussi évoqués, certains avec des accès difficiles comme vers l'étang. Un nettoyage serait également à réaliser vers la lagune, chemin des Routes. Au vu de la qualité du bois exploité une adaptation tarifaire est proposée.

Le Conseil émet un avis favorable.

Une information sera publiée dans un prochain flash infos.

Bassin à redents La Corvée : D'après les avis des services consultés il n'y a pas d'obligation de le sécuriser. Toutefois l'existence de panneaux explicatifs pourrait déjà sensibiliser les passants. L'installation d'une lice en bois coté domaine communal est évoquée.

Les journées portes ouvertes pour les 20 ans de la société Leledy-Compost et la création de l'unité de méthanisation Cometh se dérouleront les 9 et 10 septembre 2023 sur le site d'Allériot.

Barrières de protection chemin du Longeron : Suite aux conclusions des rapports des experts, le remplacement des différents éléments endommagés sera réalisé prochainement.

Vandalisme salle polyvalente : La double porte située à droite de la scène a subi des dommages. Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie. Suite au devis de remplacement reçu, une expertise demandée par l'assureur de la commune sera réalisée le 20 septembre 2023.

Dérogations scolaires : M le Maire informe le Conseil de l'accueil de deux enfants extérieurs à la commune suite à une demande tardive et après avis de la commission scolaire : 1 CP et 1 Maternelle.

Théâtre à Lans : Une soirée spectacle est proposée début 2024 à la salle polyvalente.

Une « matinée aménagement containers » est organisée avec les associations concernées le samedi 10 septembre à 8h30.

Suite à une demande du Centre de Gestion, la commune accueillera une stagiaire au secrétariat de mairie de mi-septembre à mi-décembre 2023.

Renforcement effectif secrétariat de mairie : Une candidate sera prochainement reçue en entretien

Acquisition terrain centre bourg : Les négociations sont toujours en cours. Un rendez-vous est prévu fin septembre.

Invitation des élus des communes forestières : Une réunion concernant la gestion de la forêt est organisée le vendredi 22 septembre à 9h salle des fêtes de Bey.

Restrictions d'utilisation de l'eau : Un nouvel arrêté préfectoral, suite à la situation de la commune classée en secteur crise, est entré en vigueur tout récemment pour une durée courant jusqu'au 15 octobre.

Orange bleue – Centre de loisirs de Saint Marcel

Le Conseil entend Mme Plouvier et M Kielpinski, chargés par d'autres familles utilisatrices des services du Centre, dresser un constat sur les conditions inadaptées de l'accueil des enfants pendant l'été, ainsi que sur les activités qui sont jugées insuffisantes au vu des tarifs, notamment pour les pré-ados 10/14 ans qui jouent à la console et aux jeux de société dans une pièce ou réalisent des dessins, etc...

Sur six semaines, seules trois sorties ont été réelles. La confection des repas (jambon/chips en cantine sur place), le manque de ponctualité des animateurs avec des retards réels de 25 minutes certains jours ont été contestés par la direction des services lors d'entretiens téléphoniques avec les familles.

M Laurenceau indique que lors de la prochaine réunion des communes de l'Entente, il conviendra d'évoquer le carnet Atouts Loisirs / Pass Loisirs afin d'uniformiser les conditions d'éligibilité.

Mme Lory souhaite que la Gendarmerie soit informée et effectue une surveillance suite aux rodéos rue de l'Etang du Coin, jour et nuit.

M Barraut informe le Conseil du retard des bus transportant les élèves au collège de Saint Marcel.

Le balayage des cailloux Chemin des Ryotis, à l'intersection avec la route d'Oslon, est à réaliser.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 18 octobre 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.